



Dispositif 2008

« EMPLOI A FORTE UTILITÉ SOCIALE »

Aide au développement de la pratique sportive des jeunes issus des zones urbaines sensibles et zones rurales

Favoriser le développement de l'encadrement sportif professionnel en milieu rural et dans les zones urbaines sensibles constitue une action prioritaire de la DDJS de l'Eure dans le cadre du CNDS.

Il s'agit d'une aide spécifique départementale pour le développement d'emplois qui revêtent une forte utilité sociale au sein d'associations sportives facilitant notamment la pratique sportive des publics résidant en milieu rural ou dans des zones urbaines sensibles.

L'objet de ce dispositif est d'aider les petites associations sportives qui mettent en œuvre un projet d'emploi facilitant la pratique sportive de publics défavorisés ou connaissant des difficultés particulières d'accès.

Il s'agit de contribuer financièrement à la rémunération d'éducateurs sportifs diplômés d'Etat (ou homologués) à raison de quelques heures par semaine sur une saison sportive pour des associations qui n'ont ni les besoins nécessaires ni les ressources financières disponibles pour créer des emplois avec une durée hebdomadaire de travail suffisamment importante pour être éligible à un dispositif d'aide à l'emploi de droit commun.

Le montant de l'aide

- L'aide est attribuée sur la base de 15 € de l'heure et sur 36 semaines, à raison d'1 heure à 4 heures par semaine..
- Pour **1 h / semaine**, l'aide forfaitaire est de **540 €**; Pour **2 h / semaine**, l'aide forfaitaire est de **1 080 €**
- Pour **3 h / semaine**, l'aide forfaitaire est de **1 620 €**; Pour **4 h / semaine**, l'aide forfaitaire est de **2 160 €**

Les démarches pratiques

- Le club doit remplir une fiche et un budget action CNDS et les transmettre à la DDJS.
- Il doit contacter les services de la DDJS afin de prendre un rendez-vous et d'étudier conjointement avec l'APSL 27 l'opportunité et la faisabilité du projet.
- 2 cas possibles : le premier cas présente l'avantage pour le club de ne pas prendre en charge l'ensemble des formalités administratives, sociales, et fiscales liées à l'emploi (contrat de travail, bulletins de salaire, cotisations,...)

1^{er} cas : APSL employeur (indirect)

- élaboration convention quadripartite (DDJS, CDOS, APSL 27, club sportif)
- mise à disposition de l'éducateur sportif qualifié par APSL 27 auprès du club sportif
- facturation de la mise à disposition déduite de l'aide forfaitaire à l'emploi.

2^{ème} cas : club sportif employeur (direct)

- élaboration convention tripartite (DDJS, CDOS, club sportif)
- présentation du contrat de travail avec l'éducateur sportif qualifié et de son premier bulletin de salaire
- Versement de l'aide forfaitaire à l'emploi au club sportif .

Renseignements : Franck PETIJON ☎ 02.32.24.86.08

Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports de l'Eure
Cité administrative -Boulevard Georges Chauvin
27023 EVREUX cedex

Description de l'action

Emploi à forte utilité sociale dans des zones prioritaires

3-1

Association :

Nom Fédération

Numéro SIRET

Zones prioritaires :

Zones urbaines sensibles Zones éligibles à la dotation de solidarité rurale

Personne chargée de l'action :

Nom : Prénom :

Téléphone : Courriel :

Présentation de l'action

Description de l'action faisant l'objet de la demande de subvention

Partenariat APSL 27 : oui non

Nombre d'heures d'intervention par semaine : _____

Nombre de semaines d'intervention sur la saison : _____

Nom du salarié : _____

Qualification du salarié : _____

Déclaration de l'Educateur auprès de la DDJS : oui non

Nombre prévisionnel de personnes bénéficiaires par type de publics cibles : _____

Date(s) et lieu(x) de réalisation et Durée de l'action : _____

Constats ayant généré le projet

Changements attendus

Autres informations soulignant la pertinence du projet :

Budget prévisionnel de l'action

3.2

Vous pouvez ne renseigner que les cases grises si le montant annuel cumulé de vos demandes de subvention au titre des activités de votre association auprès des autorités publiques est inférieur 1500 €.

Exercice 200..

CHARGES	Montant (2)	PRODUITS	Montant (2)
I. Charges directes affectées à l'action		I. Ressources directes affectées à l'action	
60 - Achat		70 - Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	
prestations de services			
Achats matières et fournitures		74- Subventions d'exploitation(1)	
Autres fournitures		Etat: (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s))	
61 - Services extérieurs		-	
Locations		-	
Entretien et réparation		-	
Assurance		Région(s):	
Documentation		-	
62 - Autres services extérieurs		Département(s):	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		-	
Publicité, publication		Commune(s):	
Déplacements, missions		-	
Services bancaires, autres		-	
63 - Impôts et taxes		Organismes sociaux (à détailler):	
Impôts et taxes sur rémunération,		-	
Autres impôts et taxes		-	
64- Charges de personnel		Fonds européens	
Rémunération des personnels,		CNASEA (emploi aidés)	
Charges sociales,		Autres aides, dons ou subventions affectées	
Autres charges de personnel		-	
65- Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	
66- Charges financières			
67- Charges exceptionnelles		76 - Produits financiers	
68- Dotation aux amortissements		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
I. Charges indirectes affectées à l'action		I. Ressources indirectes affectées à l'action	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
Total des charges		Total des produits	
86- Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL		TOTAL	

L'association sollicite, auprès du C.N.D.S. une subvention de€

(1) L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera susceptible d'être demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.

(2) Ne pas indiquer les centimes d'euros.

Compte rendu financier de l'action ⁽¹⁾

Cette fiche est à détacher et à retourner dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été accordée. Elle doit obligatoirement être établie, avant toute nouvelle demande de subvention.

4.1

Association :

Nom Fédération

Numéro SIRET..... Exercice 20...

CHARGES	Prévision	Réalisation	%	PRODUITS (3)	Prévision	Réalisation	%
I. Charges directes affectées à l'action				I. Ressources directes affectées à l'action			
60 - Achat				70 - Vente de produits finis, prestations de services, marchandises			
prestations de services							
Achats matières et fournitures				74- Subventions d'exploitation (2)			
Autres fournitures				Etat: (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s))			
61 - Services extérieurs				-			
Locations immobilières et immobilières				-			
Entretien et réparation				-			
Assurance				Région(s):			
Documentation				-			
Divers				-			
62 - Autres services extérieurs				Département(s):			
Rémunérations intermédiaires et honoraires				-			
Publicité, publication				Commune(s):			
Déplacements, missions				-			
Services bancaires, autres				-			
63 - Impôts et taxes				Organismes sociaux (à détailler):			
Impôts et taxes sur rémunération,				-			
Autres impôts et taxes				-			
64- Charges de personnel				Fonds européens			
(Rémunération des personnels,				CNASEA (emploi aidés)			
Charges sociales,				Autres aides, dons ou subventions affectées			
Autres charges de personnel)				-			
65- Autres charges de gestion courante				75 - Autres produits de gestion courante			
66- Charges financières							
67- Charges exceptionnelles				76 - Produits financiers			
68- Dotation aux amortissements				7 8 - Reports ressources non utilisées d'opérations antérieures			
I. Charges indirectes affectées à l'action				I. Ressources indirectes affectées à l'action			
Charges fixes de fonctionnement							
Frais financiers							
Autres							
Total des charges				Total des produits			
86- Emplois des contributions volontaires en nature				87 - Contributions volontaires en nature			
(Secours en nature				(Bénévolat			
Mise à disposition gratuite de biens et prestations				Prestations en nature			
Personnel bénévole)				Dons en nature)			
TOTAL				TOTAL			

(1) cf. Arrêté du Premier ministre portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu par le quatrième alinéa de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations

(2) L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera susceptible d'être demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.(3) Ne pas indiquer les centimes d'euros.

Description de l'action subventionnée

Nombre d'heures d'intervention par semaine : _____ heures / semaine

Nombre de semaines d'intervention sur la saison : _____ semaines / saison

Durée de l'action et nombre de séances réalisées : _____

Date(s), lieu(x), et horaires de réalisation : _____

Nom du salarié : _____

Qualification du salarié : _____

Déclaration de l'Educateur auprès de la DDJS : oui non

Nombre de personnes bénéficiaires par type de publics cibles :

Indicateurs d'évaluation de l'action :

- Constats ayant entraîné la mise en œuvre de l'action subventionnée
- Diagnostic avant mise en œuvre
- Changements attendus
- Changements constatés

Autres informations utiles que vous souhaitez indiquer : enseignements de l'action conduite, suites envisagées, etc. Vous pouvez joindre tous documents que vous pensez utile à l'évaluation de votre action.

Je soussigné(e), (nom et prénom)
représentant(e) légal(e) de l'association,

certifie exactes les informations du présent compte rendu.

Fait, le à

Signature